

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE FORMATION – NEO FORMATIONS

## Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation proposées par la société NEO FORMATIONS, à destination de clients professionnels et particuliers, ci-après dénommés « Clients ».

NEO FORMATIONS est un organisme de formation spécialisé dans le diagnostic immobilier et le bâtiment, enregistré sous le numéro 44 57 03821 57, dont le siège social est situé au 11 Rue Joseph Cugnot, 57070 Metz.

## Définitions

- « Service » désigne les prestations fournies par NEO FORMATIONS : formations, supports pédagogiques, e-learning.
- « Client » : toute personne physique ou morale qui commande une formation auprès de NEO FORMATIONS.

## Article 1. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations contractuels entre NEO FORMATIONS et ses Clients dans le cadre des prestations de formation. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

## Identification

NEO FORMATIONS

Sàrl au capital de 5 000 €

SIRET : 812 357 028 00024

N° d'enregistrement organisme de formation : 44 57 03821 57

Adresse : 11 Rue Joseph Cugnot – 57070 Metz

## Article 2. Caractéristiques de l'offre

NEO FORMATIONS propose des actions de formation en lien avec le diagnostic immobilier et le bâtiment.

## Article 3. Durée de validité de l'offre

La durée de validité de chaque offre est mentionnée dans le devis, à la ligne « Date de fin de validité ».

#### **Article 4. Commande**

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Le Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu de la prestation avant validation.

#### **Article 5. Droit de rétractation**

Conformément à la législation en vigueur, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation, sauf si la prestation a commencé avec son accord exprès. Dans ce cas, le Client renonce à son droit de rétractation.

#### **Article 6. Dossier de formation**

Le dossier de formation comprend :

- Le devis ou bon de commande,
- Le programme de formation,
- Le calendrier (si applicable),
- Un récapitulatif des modalités pratiques.

#### **Article 7. Abandon de formation**

En cas d'abandon ou de résiliation de la formation par le Client, moins de **10 jours calendaires** avant le début de la session ou **après le démarrage de celle-ci**, et **hors cas de force majeure dûment justifié**, le Client reste redevable d'une indemnité à titre de clause pénale.

Cette indemnité est fixée comme suit :

- **Avant le début de la formation** : une pénalité de 20 % du montant total de la formation restera due.
- **Après le début de la formation** : la facturation sera établie **au prorata des jours de formation effectivement réalisés**, avec un minimum forfaitaire de **20 % du montant total TTC de la formation**.

#### **Article 8. Refus de commande**

NEO FORMATIONS se réserve le droit de refuser toute commande jugée non conforme aux réglementations en vigueur.

## **Article 9. Sécurité et accès aux formations**

L'accès aux contenus pédagogiques se fait via une plateforme sécurisée nécessitant identifiants et mots de passe. Le Client est responsable de leur conservation. En cas de perte ou usage frauduleux, il doit en informer NEO FORMATIONS immédiatement.

Les accès à la plateforme sont strictement nominatifs et non cessibles. Le Client s'engage à vérifier la compatibilité de son matériel avant toute formation en ligne.

Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être réclamé pour incompatibilité technique après validation.

### **Accessibilité**

NEO FORMATIONS veille à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Merci de nous signaler tout besoin spécifique avant la commande afin d'étudier les aménagements possibles.

## **Article 10. Exécution de la prestation**

Le Client s'engage à fournir les documents nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

## **Article 11. Tarifs et paiements**

- Les prix sont indiqués en euros hors taxes.
- TVA non applicable – article 293 B du CGI.
- NEO FORMATIONS se réserve le droit de modifier ses tarifs. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de l'établissement du devis.

**Modes de paiement** : chèque, virement, ou par financement tiers (type OPCO). Les coordonnées bancaires sont fournies sur demande.

Le règlement ou le dossier de financement doit être validé **avant le démarrage de la formation**.

- En cas de **financement par un organisme tiers (OPCO, CPF, etc.)**, le **dossier complet doit être approuvé et accepté** par l'organisme financeur **avant le début de la formation**.
- En l'absence de financement externe, ou en cas de prise en charge partielle, le **solde restant dû est payable par le Client sous 30 jours calendaires à compter de la date de facturation**.

En cas de retard de paiement, des **pénalités de retard** seront appliquées, correspondant à **trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur**, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## **Article 12. Convention de formation**

Une convention de formation professionnelle, conformément à l'article L6353-1 du Code du travail, est établie pour chaque formation. Elle précise la durée, les objectifs, et les moyens mis en œuvre.

### **Article 13. Responsabilité de NEO FORMATIONS**

NEO FORMATIONS est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas :

- de manquement du Client,
- de non-respect des consignes pédagogiques,
- de force majeure (grève, maladie, etc.),
- ou de dommages indirects.

### **Article 14. Force majeure**

En cas de force majeure, les obligations des parties sont suspendues. La partie invoquant un cas de force majeure doit en avvertir l'autre par courrier recommandé.

### **Article 15. Données personnelles**

Les données collectées sont traitées dans le respect de la législation RGPD. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur ses données.

### **Article 16. Renonciation**

Le fait pour NEO FORMATIONS de ne pas se prévaloir d'un manquement ne constitue pas une renonciation à faire valoir ultérieurement ses droits.

### **Article 17. Loi applicable et règlement des litiges**

Les présentes CGV sont régies par la loi française. En cas de litige, les parties chercheront un accord amiable. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur en cas de litige.

À défaut, le différend sera porté devant le Centre de Médiation Interentreprises de la Moselle pour les entreprises ou le CNPM Médiation ([www.cnpm-mediation.org](http://www.cnpm-mediation.org)) pour les particuliers, puis, si nécessaire, devant les tribunaux compétents du département de la Moselle.